

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Avenant n°1 au marché M12-83 de téléphonie et data mobile

Mesdames, Messieurs,

Un marché a été conclu avec la société SFR concernant la fourniture d'une offre de téléphonie et de data mobile.

Le marché à bons de commande a été notifié le 2 mai 2012 pour une période d'un an renouvelable deux fois .

Le marché a débuté le 1er mai 2012 jusqu'au 30 avril 2013 et a été reconduit deux fois.

La collectivité travaille actuellement sur le renouvellement de son installation téléphonique interne et sur des évolutions technologiques liées à la convergence fixe-mobile. Après une première étude, il apparaît que l'évolution des usages dans la téléphonie fixe et mobile est à prendre en compte pour la nouvelle consultation sur la téléphonie mobile.

Pour cette raison, la commune de Châtellerault souhaite prolonger le délai d'exécution de son marché, pour une période de trois mois afin de prendre en compte toutes les évolutions fonctionnelles possibles.

* * * * *

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU l'article 77 du Code des marchés publics, sur les marchés à bons de commande,

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 7 juin 2011, sur la création du groupement de commandes,

CONSIDERANT qu'il est important de modifier la durée du marché,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de prolonger le délai d'exécution du marché M12-24 jusqu'au 31 juillet 2015.

– d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

N° 2296